

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le - 6 MAI 2023

Direction de la formation professionnelle continue
Service certification, audit et contrôle
Section Certification Professionnelle

63 rue Fernand Forest
3ème étage – Immeuble Le Plexus - Ducos
B.P.M2 – 98849 NOUMEA CEDEX
Site : <http://www.dfpc.gouv.nc>
Mél : certification.dfpc@gouv.nc
Tél. : 24 66 02- Fax : 28 16 61

N° CS20-3232-  -DFPC/SCAC/SCP/
Affaire suivie par : Natacha WAHETRA

Monsieur,

Suite à votre demande d'habilitation en tant qu'accompagnateur de la validation des acquis de l'expérience (VAE), je vous informe que l'habilitation vous est accordée.

Cela vous permet d'assurer l'accompagnement sur des certifications délivrées par la Nouvelle-Calédonie ou l'accompagnement de demandeurs d'emploi pris en charge par la Nouvelle-Calédonie et ce quelle que soit la certification visée.

Conformément à l'arrêté 2019-679/GNC du 26 mars 2019, la délivrance de cette habilitation s'appuie sur le respect de la charte VAE et des obligations envers la DFPC. Dans ce cadre, vous veillerez à ce que ces engagements soient respectés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-
Calédonie, et par délégation,
La directrice adjointe,
Chef du service certification, audit et contrôle

Monsieur BECKER Jean-Claude
BP 2713
98890 PAITA

Mme Dominique FAUDET-BAUVAIS

